

L'ÉCHO DE LA TOUR



Commune de CHAMBLES
Bulletin municipal d'information
N° 3 - Juillet 1984

LE MOT DU MAIRE

Ce troisième numéro du bulletin municipal vous parvient au début de la période des vacances. Les résidents secondaires ouvrent les volets de leur maison de campagne, les gîtes ruraux et les meublés se remplissent, les campings s'animent, les visiteurs se font plus nombreux. Pendant plus de deux mois, Chambles verra doubler sa population.

Pour les agriculteurs ce sera le temps de la fenaison, puis celui des moissons, pour les vacanciers celui de la détente.

Pour la municipalité ce n'est pas une période de tout repos que celle où surgissent les problèmes inhérents à cet afflux saisonnier de population : des besoins en eau qui s'accroissent au moment où les sources sont au plus bas, une collecte d'ordures ménagères dont il faut doubler la fréquence, une station d'épuration des eaux usées qu'il faut réactiver et bien d'autres petits problèmes quotidiens qu'il faut s'efforcer de résoudre durant toute la saison estivale.

Pour tous, c'est aussi un temps privilégié de rencontres, d'échanges et d'amitié.

Que nous soyons nés au pays ou que, venus de la ville, nous ayons un jour choisi d'y vivre ou seulement d'y passer nos vacances, nous sentons bien qu'au delà de nos différences, parfois même de nos divergences, nous avons en commun l'amour de ce beau pays de Chambles et que c'est en oeuvrant tous ensemble dans un climat de compréhension mutuelle et d'entraide que nous pourrons préserver et améliorer le cadre de vie exceptionnel qu'il nous offre.

M. VALOIS.

EN SAVOIR PLUS SUR ...

Le Plan d'Occupation des Sols

Les enjeux en matière d'utilisation du sol sont très importants. Ils conditionnent la qualité du cadre de vie, l'utilisation de l'espace, la protection de l'environnement et la répartition de l'habitat. La commune étant une cellule de base de la démocratie et le lieu privilégié de la participation des citoyens, la nécessité est apparue au législateur de lui donner la possibilité de décider elle-même de l'utilisation de son sol par un Plan d'Occupation des Sols.

Qu'est ce qu'un P.O.S. ?

Un Plan d'Occupation des Sols se présente sous la forme de plans et de documents écrits qui fixent un ensemble de règles relatives à l'organisation du territoire communal à la répartition des activités selon la vocation de ses diverses parties et aux possibilités d'y construire ou plus généralement, d'utiliser ou d'occuper le sol à l'intérieur de la commune. On peut dire, pour simplifier que c'est une "règle du jeu de la construction" propre à la commune.

Quel est son contenu ?

Au minimum il comporte obligatoirement :

- des plans précisant la délimitation de zones :
 - Zones dites "urbaines" (Zones U) dont l'équipement existant ou prochain permet d'y construire immédiatement.
 - Zones dites "naturelles" comprenant :
 - * Des zones constructibles dans le futur en fonction d'équipements publics prévus (Zones NA)
 - * Des zones partiellement équipées et construites devant rester en leur état (Zones NB)
 - * Des zones à protéger en raison de leur intérêt agricole ou naturel (Zones NC). Dans ces zones, seules pourront être autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et au logement des agriculteurs.
 - * Des zones à protéger en raison de la qualité du site ou de leur intérêt écologique (forêts) Zones ND, totalement inconstructibles.
- un règlement écrit pour l'implantation des constructions par rapport aux voies, aux limites de propriété et aux autres constructions.

Au delà de ce minimum réduit à l'essentiel un P.O.S. peut comporter d'autres règles plus détaillées, mais ce minimum permet aux communes qui le souhaitent - c'est le cas de la plupart des communes rurales - d'avoir un document relativement simple et suffisant.

Comment et par qui le Plan d'Occupation des Sols est-il élaboré ?

Depuis les lois de décentralisation (7 janvier 1983 et 22 juillet 1983) la commune est désormais seule responsable de la modification ou de la révision de son P.O.S. La procédure comprend six phases successives :

- 1) Le Conseil Municipal PRÉSCRIT l'élaboration du P.O.S. A Chambles cette délibération a été prise à l'unanimité des membres présents le 27 Mai 1983. Le Conseil Municipal a également désigné par un vote à bulletin secret ses délégués à la commission de travail chargée de l'élaboration du P.O.S. Ce sont : Mme Christiane Berthet, Mrs Valois Marius, Giraud Pierre, Barbier Marcel et Jousserand Pierre.

- 2) La commission de travail aidée des services techniques de l'Etat ELABORE le P.O.S. Les deux premières réunions de cette commission ont eu lieu en Mairie de Chambles les 13 et 28 juin 1984, une 3ème réunion est prévue le 26 juillet.
- 3) Lorsque le travail technique est réalisé, le Conseil Municipal ARRETE un projet de P.O.S. Il le communique aux partenaires associés (département, Chambres d'agriculture, de commerce, des métiers) ainsi, qu'aux communes limitrophes qui l'ont demandé. Le Maire recueille les divers avis qui doivent s'exprimer dans les 3 mois.
- 4) Le Maire REND PUBLIC le projet de P.O.S. qui devient apposable aux tiers.
- 5) Le Maire soumet le P.O.S. à ENQUETE PUBLIQUE et fait apporter les dernières modifications techniques résultant des observations recueillies au cours de l'enquête.
- 6) Le Conseil Municipal APPROUVE le P.O.S. qui devient définitif.

En pratique le déroulement de ces opérations s'échelonne sur une période de 2 ans.

En l'absence de P.O.S. que se passe-t-il ?

Si une commune n'a pas de plan d'occupation des sols, tous les terrains situés hors des parties déjà urbanisées sont pratiquement inconstructibles.

LE POINT SUR ...

L'alimentation en eau potable

Raccordement de Notre Dame de Grâce et Vassalieux au réseau du Ht Forez

Le Conseil Général de la Loire a accordé à la commune de Chambles une subvention de 80 500 F sur un montant de travaux estimés à 230 000 F Hors Taxes. Quatorze entreprises ont fait acte de candidature, 9 ont été admises à soumissionner. L'ouverture des plis aura lieu le 11 juillet en Mairie. Les travaux pourront débuter après l'enlèvement des récoltes (fin Août)

Réservoir de l'Adroit

La commune de Saint Just Saint Rambert maître d'ouvrage recevra du département une subvention de 435 000 F sur un montant total de travaux évalué à 1 450 000 Hors Taxes.

L'étude du projet définitif est en cours, les travaux devraient être réalisés en 1985.

La Nouvelle Ecole

Rappelons la nécessité de cette nouvelle école dont le principe de la construction a été adopté à l'unanimité des 14 présents, par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 1983.

La population de Chambles a augmenté de 53 % entre les deux derniers recensements (1974 et 1982).

Les chiffres de naissances transcrits au registre d'Etat Civil, par périodes de 5 ans ont été de :

10 entre 1968 et 1972
10 entre 1973 et 1977
23 entre 1978 et 1982

Il y en a eu 6 pour la seule année 1983.

Les 10 naissances enregistrées de 1973 à 1977 correspondent à 16 élèves nés durant ces années inscrits à l'école, le supplément étant dû aux nouvelles familles installées dans la commune. La même proportion appliquée aux naissances 1978-1982 donnera 37 élèves. On peut penser que dans les années à venir l'effectif atteindra 70 élèves (64 déjà inscrits pour la prochaine rentrée). Cela nécessite l'ouverture d'une 3ème classe pour laquelle il n'y a pas de local ni d'agrandissement possible dans les locaux actuels.

Ce qui a été fait :

- Lors de sa session de janvier-février 1984, le Conseil Général a placé la construction d'une école à Chambles sur la liste complémentaire du programme 1984. Les 10 opérations inscrites sur cette liste seront prioritaires en 1985. Une subvention de 50 à 60 % de la partie subventionnable nous est donc assurée l'an prochain.
- 18 Mai : L'Education Nationale a inscrit en priorité absolue l'ouverture d'une 3ème classe à la rentrée 1985 (création d'un poste d'enseignant)
- 16 juin : Exposition au Foyer Rural de la maquette et des plans conçus par Melle RAYNAL, suivie d'un débat sur l'économie du projet et son financement.

EN BREF...

Une animation à Essalois

"L'Association culturelle pour la mise en valeur du site des Gorges de la Loire", dite "Association du Val-Grangent" dont le siège provisoire est à Boulain, St Victor sur Loire, a organisé le 20 juin au Foyer Rural de Chambles, une réunion d'information sous la présidence de notre Maire.

Sur le modèle de l'expérience, très réussie, du Puy du Fou, en Vendée, un 1er essai d'animation limité, genre son et lumière, sera proposé le 29 septembre sur le site d'Essalois, spécialement aménagé, et qui, si l'expérience est concluante, deviendra le théâtre de spectacles réguliers. Les Chambloux volontaires sont invités à participer à cette animation.

Les Emprunts

Quand le Conseil Municipal a voté un projet concernant des travaux de voirie, d'assainissement, d'aménagement ou de construction de locaux etc... se pose, alors, le problème du financement du projet.

Trois possibilités sont offertes :

- Autofinancement : Le montant des dépenses du projet sera imputé sur le budget de l'année en cours.
- Subventions : Elles sont accordées soit par l'Etat, soit par la région, soit par le département.
- Emprunts : Ils sont souscrits auprès d'une banque, ou de la Caisse d'Epargne.

En pratique les 3 possibilités sont souvent utilisées pour le financement d'un projet, quelquefois deux seulement.

LES EMPRUNTS :

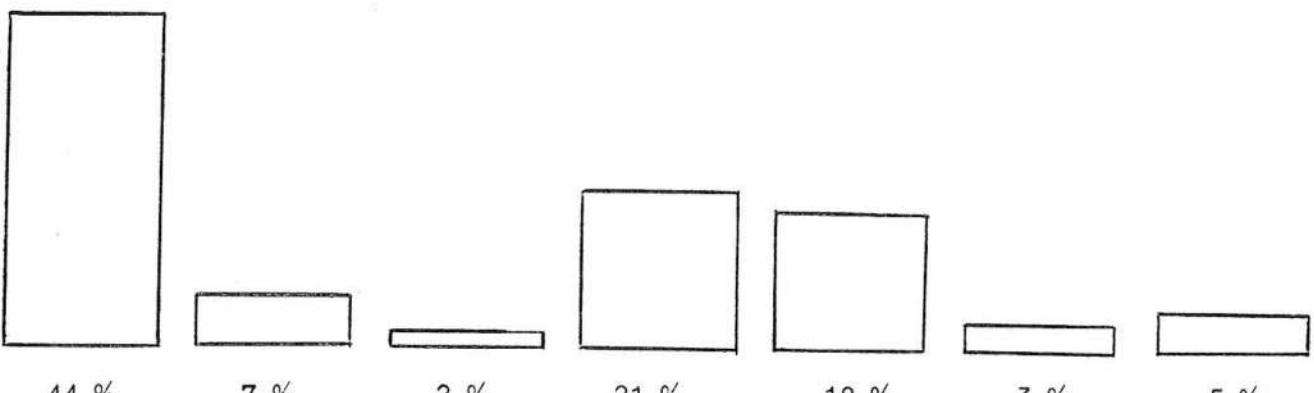
Pris pour une période de 10, 20 ou 30 ans, un emprunt suppose donc un remboursement annuel du capital et des intérêts.

En 1984 le montant du remboursement des emprunts est de 371 901 F
Leur taux d'intérêt varie de 3% à 15,75 %

Voici un tableau précisant, par catégorie de travaux, le montant des emprunts d'une part, le montant annuel du remboursement du capital et des intérêts d'autre part.

	Emprunts	Remboursement annuel
Voirie	1 450 700 F	163 356
Gîtes Ruraux	357 000 F	26 034
Bâtiments communaux	80 000 F	7 856
Adduction d'eau	669 000 F	53 269 + 27 224 (1) 80 493
Assainissement	613 400 F	67 324
Ecole	100 000 F	10 601
Tour	300 000 F	43 461 - 26 076 (2) 17 385

		371 901
		373 049



Voirie Gîtes Ruraux Bâtiments communaux Adduction d'eau Assainissement Ecole Tour

(1) Participation de la commune au syndicat du Ht Forez

(2) Participation du syndicat des Gorges de la Loire

Signalisation

En vue de doter notre village de noms de rues et éventuellement de numéros, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, les appellations suivantes : Chemin du Fangeat, Place de la Mairie, rue de l'église, chemin de ronde, rue de la tour, rue du cohard, rue Ferdinand Janodet, route de Saint Rambert, chemin du suc de la Huque, impasse du suc, chemin du peybert, route de biesse, impasse des sources, maisons des sources, impasse de chavanne, chavanne le bas.

Consultation du plan en Mairie.

LA Vie DES ASSOCIATIONS

Association Familiale Rurale de Chambles

Au cours de cette année scolaire, parallèlement à la gestion de la cantine de l'école, l'Association a proposé diverses activités :

- Décembre 1983 : concours de belote
- Février 1984 : Mise en place des mercredis-loisirs (poterie, vannerie émaux, peinture, cuisine, promenade, etc...) L'encaissement est effectué par des mamans bénévoles.
- Vacances de pâques : Stage de tennis pour les enfants. Cette activité peut-être renouvelée sous forme de stage ou de cours suivis. Les personnes intéressées peuvent contacter l'Association.
- Juin : Voyage de fin d'année scolaire, pour les enfants de l'école de Chambles, dans le Puy de Dôme (visites du Moulin de Richard de Bas et du Parc zoologique du Bouy).
- Juillet : Kermesse organisée en collaboration avec l'école et le Club Amitié et Loisirs (exposition des travaux, jeux, tournoi de pétanque).
- Des randonnées cyclistes (adultes) ont lieu tous les dimanches matin. Les personnes intéressées peuvent contacter l'association.

Au-delà des activités "Temps libres", l'Association est intervenue pour assister une jeune famille de Chambles, qui a pu bénéficier ainsi des services d'une aide ménagère.

La Chasse

A.C.C.A. - Association Communale de Chasse Agrée - Loi du 10 juillet 1964

Notre société comprend 125 sociétaires, et la presque totalité du territoire de la commune (moins 2 parcelles de 50 ha chacune). Nous sommes dans l'obligation par la loi d'avoir une réserve d'environ 10 % du territoire de chasse. Toutes les années, une part importante de notre budget sert à l'achat et au lachage de gibier 50 %, les autres 50 % pour payer les baux de location

aux propriétaires de terrains, nos recettes; 50 % environ par les cotisations de nos sociétaires, 50 % par les résultats bénéficiaires de nos tirs aux pigeons d'argiles.

Notre calendrier 1984 a été remis à tous les sociétaires le 6/1/84, celui de 1985 sera remis à la même date au mois de janvier.

Le 22/7/84 à 9 H Maison des jeunes, Réunion (Résultats des tirs, paiement des cotisations et des permis).

Le 2/09/84 à 9 H Maison des jeunes, Distribution des permis.

Club Amitié et Loisirs

Du 10 au 17 mai, 50 personnes se sont envolées pour la Grèce : visite d'Athènes, croisière aux îles du golfe saronique et Tour du Péloponnèse.

Le 3 juillet : sortie d'une journée avec la visite de la centrale nucléaire du Tricastin et du site de Vaison la Romaine

Le 10 juillet : Assemblée générale, visite d'une fabrique de fleurets à Aurec, puis réunion suivie d'un "mâchon" à Notre Dame de Grâce.

Du 2 au 5 septembre : Voyage inter-clubs à Verdun et en Champagne.

Gymnastique Volontaire

Savez-vous qu'il existe dans notre petit village une section de gymnastique volontaire depuis 1980 ?

Pour l'instant elle est uniquement féminine mais on pourrait aussi envisager la création d'une section masculine l'an prochain.

Les séances ont lieu tous les lundis à 18 Heures au Foyer Rural en périodes scolaires.

Pourquoi de la gymnastique ? Pour se détendre, améliorer son attitude, se sentir bien dans sa peau, se retrouver et passer des moments de joyeuse détente ensemble. Pas d'exercices fastidieux et répétitifs. Des séances variées avec ballons, cerceaux, rubans, danses, de la musique et toujours une ambiance joyeuse. Pas de discrimination d'âge -de 18 ans à 100 ans...., si le cœur vous en dit.

Si vous êtes intéressés venez voir sur place et vous renseigner aux heures des séances.

Foyer Rural de Chambles

Malgré les brumes matinales et les petites ondées de la journée, la 2ème randonnée pédestre a connu un vif succès.

Dès 7 H 30 quelques marcheurs acharnés ont pris le départ des 40 Kms D'autres, plus lève-tard, sont partis en famille pour découvrir les chemins pittoresques des alentours de Chambles.

En tout 263 participants de tous âges. La soirée ne s'éternisa pas car la "bonne" fatigue et quelques ampoules se firent sentir.

Suivit après l'effort du réconfort d'un repas campagnard, puis remise de coupes, médailles et divers lots.

Une grande journée Chamblouse.

Nous rappelons qu'au cours de l'assemblée Générale, le nouveau bureau élu se compose de : Président, André Fucher - Vice Président, Jean-Luc Beaude - Secrétaires, Nicole Jousserand et Mme Morlet - Trésorières Mmes Moras et Gilabert.

Foot Ball de Chamblay 3ème Division G

Voici venu le temps de faire le bilan de la saison 83-84 qui n'aura pas été très bonne.

Après le départ de Christian Valois, notre cannonier, et les blessures de certains, nous n'avons pu réaliser de grandes performances, et de défaites en défaites, nous nous sommes retrouvés dans les bas fonds du classement de cette division, qui, entre parenthèse était l'une des meilleures de la Loire. Malgré quelques victoires, et tout le courage des joueurs, la descente en 4 ème division a été inévitable.

Pour la nouvelle saison, après quelques départs, qui ont été remplacés par de nouveaux joueurs, nous allons repartir avec un moral d'acier afin de vite retrouver la division supérieure.

S'il y a des joueurs intéressés, téléphoner au 52-35-84.

Un petit mot du tournoi qui s'est déroulé à Chamblay au mois de juin. Les équipes invitées étaient celles de Bonson et Deux équipes de nos voisins de Saint Maurice en Gourgois. Après une lutte acharnée, Bonson venait à bout de Saint Maurice en Gourgois par 3 à 0 et remportait pour la 2ème fois le challenge de la Municipalité, devant de nombreux supporters.

Un souhait pour la nouvelle saison, que les supporters de Chamblay viennent de plus en plus nombreux afin d'encourager leur équipe, car sans supporters, il n'y a pas de bonne équipe.

LA VIE DE LA COMMUNE

En janvier : Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, le Personnel Communal, et représentants des associations auxquels c'étaient joints les époux et les épouses, se sont réunis pour échanger leurs voeux, autour d'un buffet amical.

Une nouvelle tradition est née.

.../...

Nos Joies - Nos Peines

Naissances : Guillaume Perrier le 29 décembre 1983
Alice Laurier le 22 février 1984
Guillaume Peyret le 14 Mai 1984

Nous saluons aussi l'arrivée de Nathalie à Saint Rambert, le 7 Mai 1984, fille de Monique et Gérard Clavier (Monique étant notre sympathique employée municipale)

Mariages : Mr Martin Joannès et Mme Poyet Marie Pierrette le 6 février 1984
Christophe Magand et Pascale Peronnet, se sont unis en l'Eglise de Chambles, le 9 juin 1984.
Christian Prybilski et Odile Barrailler, mariage célébré à Saint Rambert.

Décès : Mme Noirie Marie-Julie épouse Clavier le 1er juin 1984
Mr Després Marius Bernard le 24 juin 1984

Rectificatif : Dans notre N° de décembre, nous annoncions la naissance de Julien Maurin, il s'agissait de Julie Maurin.
Pour nous faire pardonner : Joyeux anniversaire à Melle Julie le 5/7/84.

Le Calendrier des fêtes

1er Juillet : Kermesse de l'Ecole
13 Juillet : Bal à Meyrieux organisé par le Foyer Rural
Août : Fête inter Hameaux organisé par le Foyer Rural
27 Septembre : Son et lumière à Essalois organisé par l'association du "Val de Grangent"
Novembre : Concours de belote de l'association des familles
9 Décembre : Loto organisé par le club "Amitié et Loisirs"
14 Décembre : Arbre de Noël par l'association des parents d'élèves
16 Décembre : Arbre de Noël par l'U.N.C.A.F.N. (Anciens d'Afrique du Nord).

LE COURRIER DES LECTEURS

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous faire part de mon point de vue sur un sujet que vous connaissez bien. "La Divagation des chiens". Sans préjuger des mesures que peut prendre le Conseil Municipal, je souhaite, que le journal "L'echo de la Tour" porte à la connaissance des lecteurs, les remarques suivantes, sur les risques encourus : A savoir, morsures, chutes provoquées avec les conséquences corporelles qui s'en suivent, risques d'accidents graves sur route, les pertes de bétail provoquées par les chiens pour enfin la nuisance des abolements des chiens parqués souvent provoqués par le passage des chiens errants.

Ce point de vue personnel ne se veut en aucun cas agressif, mais tout de même, un rappel au civisme des propriétaires de chiens errants.

R. Réocreux.

Réponse du Maire

Deux problèmes distincts sont posés : celui des risques liés au vagabondage des chiens errants et celui de la gène que constitue pour le voisinage les abolements des chiens parqués.

Ma note du 16 Avril 1984 communiquée à la presse et affichée depuis cette date en mairie traite de ces deux problèmes. Il me parait opportun d'en rappeler ici l'essentiel.

"Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit prévoit que les propriétaires des chiens doivent prendre toutes mesures propres à empêcher que la tranquilité des habitants ne soit troublée par les hurlements et abolements de leurs animaux.

La divagation des chiens est par ailleurs, formellement interdite sur la voie publique, dans les champs et les bois. Source possible d'accident ou d'incident, les chiens et les chats errants détruisent le gibier, les jeunes animaux, les oiseaux, alors que chaque année la société de chasse réalise un gros effort financier pour lâcher dans la nature, faisans, lièvres, etc...

L'article 213 du code rural stipule que les chiens errants peuvent être conduits à la fourrière et abattus si le propriétaire reste inconnu et s'ils n'ont pas été réclamés par lui dans un délai de 4 jours ouvrables et francs. Ce délai étant porté à 8 jours si les animaux ont pu être identifiés."

Pour ce qui concerne les abolements intempestifs de chiens, je pense que cela dépend essentiellement du comportement de leurs maîtres à leur égard et je fais à nouveau appel à tous les propriétaires de chiens pour qu'ils veillent à ce que leurs animaux ne gênent pas le voisinage.

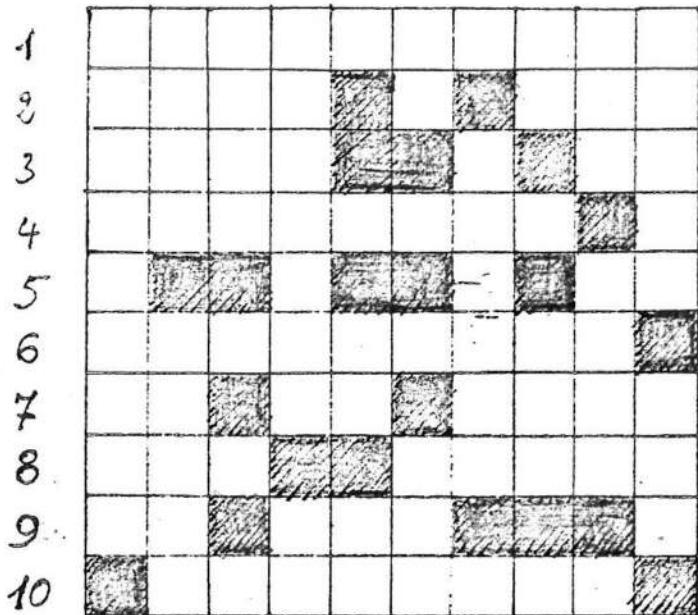
Quant aux chiens errants, ce n'est pas un problème propre à la commune et on ne peut que déplorer le manque de moyens évoqué dans la circulaire de Monsieur le Préfet (9 juin 1983) de laquelle j'extraite ce passage :

"La recherche de solutions souhaitables a fait l'objet de diverses tables rondes, mais à ce jour, une constatation générale s'impose quant au manque d'équipement public (en dehors de quelques initiatives locales) en matière de fourrière.

Saisi de cette question dans sa séance du 4 février 1982, le Conseil Général a souhaité que soit établi, avec le concours de la Direction des Services Vétérinaires, un plan départemental "des besoins en fourrière"."

MOTS CROISÉS CHAMBOUX

I II III IV V VI VII VIII IX X



Solution du N° 2

1 2 3 4 5 6 7 8

I	CHAMBOUX						
II	HUMAIN						
III	AMIE						
IV	SUEES						
V	ROSSIER						
VI	EOLERON						
VII	NIEULE						
VIII	SELUSER						

Horizontal 1- Ermitage que fit construire Vital de St Pol, seigneur de Vassalieu, pour recevoir les religieux qui venaient de quitter N-D de Grâce - 2- Sultanat d'Arabie - Prénom féminin - 3- Peintre espagnol - Vin de Champagne - 4- Hameau ouest de Chambles - 5- Mesure d'âge - 6- Hameau nord-ouest de Chambles - 7- Pour gagner aux cartes il faut en avoir - Note de musique - Equides - 8- Unité de travail utilisée en agriculture - Préparation d'aliments - 9- Lettre grecque - Lettre grecque - 10- Belvédère sur le Lac de Grangent -

Vertical I de la commune (au pluriel) - II - Alliée - Port de la Rome antique - III - Puy du Massif central - IV - Tourner au nord - En matière de - V - Article - Possessif - VI - Note de musique - Durillon - VII - Vierge - VIII - Article - sans ornement - IX - Prénom féminin - Orienter - X - Casaque de guerre des Gaulois - Aride -

Commission de rédaction du Bulletin Municipal, désignée par le Conseil Municipal (séance du 30 mars 1984) :

M^r Emile MORLET, Adjoint au maire, M^{me} Christiane BERTHET Conseillère Municipale
M^{me} Christiane GILBERT, M^r Régis RÉOCREUX

Jun 1984

